

Compte-rendu Conseil de l'École Doctorale SPIM 15 janvier 2013 à 14h

Présents :

- Samuel Gaston Amet (Bureau doctoral UFC)
- Nandish Calchand (Représentant doctorants)
- Jacques Chrétien (Représentant doctorants)
- Aloïs Dreyfus (Représentant doctorants)
- Bernard Dulmet (FEMTO-ST Temps-Fréquence)
- Hans-Rudolph Jauslin (Directeur de l'ED Carnot-Pasteur)
- Olga Kouchnarenko (FEMTO-ST DISC)
- Olivier Laligant (Directeur adjoint ED SPIM)
- Philippe Lutz (Directeur ED SPIM)
- Hervé Maillotte (FEMTO-ST Optique)
- Patrick Marquié (LE2I)
- Guy Monteil (FEMTO-ST Mec' appli)
- Sébastien Pasteur (Assistant de Direction ED SPIM)
- Perrine Pittet (Représentant doctorants)

Excusés : Jurgen Brugger, Yannick Caulier, Frédéric Cherioux, Nadine Cullot, Nicolas Friot, Mickaël Gauthier, Didier Girod, Paul Gruer, Peter Kropf, Cécile Langlade, Philippe Leclaire, Christian Maire, Abdollah Mirzaian, Philippe Nika, Henri Porte et Ralph Seulin.

SOMMAIRE :

- I) Les primo-entrants 2012-2013
 - 1. Co-tutelles
 - 2. Inscriptions
 - 3. Les différents types de financement de thèse
 - 4. Contrats doctoraux
- II) Processus et concours de recrutement sur emploi doctoral
 - 1. Contrats doctoraux établissement
 - 2. Contrats doctoraux Région et Ville
 - 3. Contrats CIFRE
- III) Questions diverses

Ouverture de séance : 14h

I) PRIMO-ENTRANTS 2012-2013

114 premières années dont 18 avec dérogation de master sur diplôme d'ingénieur et 27 sur master hors Europe

Département Laboratoire	Financements étrangers	CD	CIFRE	Contrats recherche	Salariés	Autres*	inconnu	TOTAL
AS2M		5		2		1		8
DISC	3	5			6			14
ENERGIE		3	2	2				7
MEC'APPLI		4	3	5				12
MN2S	1	5		1		1		8
OPTIQUE	2	4		2				8
TF		1				1		2
LE2I	3	8	2	3	7	2	2	27
DRIVE		2						2
LERMPS	4	1		2				7
M3M		2	2	1	1			6
SET	7	3		2	1			13
Total	20	43	9	20	15	5	2	114**

* AS2M : Région + université Tâgoviste,
 MN2S : université Sherbrooke + Région,
 T-F : Région + Femto-st TF

*** + 1 nano-médecine

1) Co-tutelles :

Les nouvelles conventions 2012-2013 :

AS2M : Roumanie

LE2I : Algérie, Cameroun, Espagne, Irlande, Malaisie, Tunisie

M3M : Canada

MN2S : Canada

Optique : Liban

SeT : Allemagne

Financement des co-tutelles: Il est rappelé que lors des séjours en France le financement doit correspondre aux critères de l'ED soit environ 1000 euros par mois. Cela dit des aménagements sont possibles : par exemple, si l'étudiant est logé, le logement peut être déduit.

L'on constate qu'il n'y a pas de règle de temps de séjour minimum dans l'université partenaire, H. Maillotte évoque une durée de 8 mois sur trois ans ; O. Kouchnarenko propose 1/3 de la durée de thèse. Pour H. Jauslin il faudrait se pencher sur une harmonisation des procédures UB UFC. C'est une question qu'il faudra approfondir.

2) Les inscriptions

On note une légère augmentation du nombre total des doctorants pour l'année universitaire 2012-2013.

Nombres d'inscrits 2012-2013 : 409 + une vingtaine en cours
(UB : 97, UFC : 199, UTBM : 113)
dont 95 dérogations de durée :
4^e : 67
5^e : 22
6^e : 5
8^e : 1

Philippe Lutz insiste sur la nécessité d'établir une politique plus stricte pour la tenue des délais de réinscription. L'on constate encore trop de réinscriptions tardives. La prise en compte des doctorants dans les effectifs de l'ED pour l'établissement du budget s'arrête au 15 janvier, une vingtaine de doctorants ne seront donc pas comptabilisés, ce sera autant de moins pour la dotation.

Concernant les doctorants en 4^e année, pour une très grande majorité, ils vont soutenir dans les mois qui suivent l'inscription.

3) Les différents modes de financement de thèse

- Les contrats doctoraux établissements (UFC, UB, UTBM)
- Les contrats doctoraux financés par les collectivités (région, département, agglomération, ville)
- Les contrats doctoraux ou contrats de recherche financés sur projets de recherche (ANR, Europe, entreprise)
- Les CIFRE
- Les salariés d'entreprise ou de la fonction publique (ingénieurs, cadres, enseignants)

Le présent conseil statuera principalement sur le mode de recrutement des contrats doctoraux établissement et collectivités, mais

- **Philippe Lutz souhaite que lors des prochains conseils soient mises en place des règles de recrutement pour les autres financements de thèse.**

4) Les contrats doctoraux

Les différents types de contrats doctoraux de l'ED : 1- « établissement » sur financement propre des universités, 2- « université » financés par les collectivités « région » ou « ville », « université » financés par les projets européens et ANR, 3- contrats CNRS et INRIA.

Les contrats SAIC ne délivrent que des contrats d'un an, d'où la nécessité lors de la première inscription d'avoir un engagement du département de recherche sur le financement sur trois ans. Pour le moment, les contrats gérés au SAIC ne font pas l'objet de contrats doctoraux.

Cf. Conseil du 06/11/2012 : « L'ED n'autorise pas d'inscription sans une attestation de financement sur trois ans. A défaut c'est au laboratoire de recherche de s'engager à garantir que le montant du financement de la thèse est réservé sur le(s) contrat(s) de recherche supportant la thèse. »

Il est rappelé par le bureau doctoral que le salaire d'un doctorant contractuel peut être plus élevé que le minimum requis, cela se pratique notamment dans le cas des contrats doctoraux issus de financements ANR ou européens.

II) Concours et processus de recrutement sur les emplois doctoraux

Principes pour l'ensemble des concours :

- garantir le recrutement de très bons candidats sur le plan scientifique
- respecter le principe d'un recrutement sur un emploi (un doctorant n'est pas uniquement un « étudiant », il s'agit pour le recruter d'un premier emploi dans un parcours professionnel), c'est-à-dire un couple sujet/encadrants
- garantir le principe d'un concours sur les emplois ouverts basé sur les dossiers et les entretiens

Guy Monteil remarque que si le CD est un premier emploi dans un parcours professionnel ce parcours doit apparaître dans la procédure de recrutement.

Philippe Lutz rappelle que la politique de recrutement de l'ED doit être basée sur le couple sujet/encadrants. Les encadrants disposaient jusqu'à maintenant d'une grande liberté de recrutement ce qui a conduit au recrutement de doctorants ayant un dossier « trop juste ». L'ED doit se saisir de ce problème et assurer un processus de recrutement ouvert, basé sur un concours reposant sur le couple sujet/encadrants.

Dans les autres ED :

Carnot-Pasteur : Concours basé sur le couple sujet-candidat sur dossiers validés par l'ED.

Hans Jauslin fait remarquer que de nombreuses propositions n'ont qu'un seul candidat.

Environnement-Santé : Concours avec audition des candidats par l'ED lors de journées bloquées. Les candidats sont également classés par l'ED.

Le LE2I a connu ce mode de fonctionnement avant son rattachement à l'ED SPIM. P. Marquié et O. Laligant expliquent les nombreux problèmes rencontrés. Ce processus est totalement inadapté au principe de recrutement souhaité au sein de l'ED SPIM. Il est essentiel que les encadrants puissent choisir, en conformité avec des critères définis par l'ED, les doctorants avec lesquels ils travailleront.

Le problème relevé dans l'ED SPIM est l'existence de dossiers « trop justes ». Sur le problème de ces dossiers insuffisants, il serait nécessaire, selon H. Maillotte, de fournir les éléments justifiant la qualité des candidats. Le concours n'est pas forcément utile sachant que les étudiants les mieux classés sont facilement retenus.

G. Monteil pense qu'une procédure spécifique suffirait pour les dossiers problématiques uniquement.

- **Philippe Lutz souhaite la mise en place d'une procédure unique où un concours est ouvert par couple sujet/encadrants. Ce concours doit exister.**

1) Les contrats doctoraux établissement

L'on revient sur la question de la prévisibilité des attributions du nombre de contrats doctoraux par ED : difficile de prévoir avec certitude sachant que la présidence peut infléchir une tendance en fonction de sa politique et flécher directement des CD où elle le souhaite.

Hans Jauslin note que le CS de l'UB ne donne pas d'avis sur les sujets. Nous sommes pour le moment dans l'incertitude car il était initialement prévu un CS commun entre les établissements de manière à répartir les CD avec des règles communes. Cette procédure n'est toujours pas confirmée.

Processus de détermination des sujets :

- Fournir à l'ED SPIM une liste ordonnée de sujets/encadrants par département de recherche et laboratoires, FEMTO-ST, LE2I, DRIVE et IRTES : le vendredi 29 mars 2013 dernier délai. L'ED aura au préalable donné des précisions sur la longueur de la liste.
 - Les établissements donnent le nombre de contrats doctoraux alloués à SPIM.
 - Conseil d'ED du 3 avril 2013 : par établissement, validation d'une liste ordonnée de sujets par département de recherche. Cette liste comportera $n+2$ sujets par département, n étant le nombre de contrats doctoraux alloués par l'ED au département. Ce classement est transmis au conseil scientifique des établissements.
- Le conseil scientifique de Bourgogne a actuellement une pratique différente. Il n'intervient pas sur les sujets contrairement au CS de l'UFC. Si cela devenait le cas nous souhaitons qu'il accepte de valider plus de sujets potentiels que de contrats ouverts ($n+2$ par département de recherche).
- Après validation par les conseils scientifiques des établissements, l'ED fait une publicité des n sujets retenus avec un affichage sur le site. Les départements de recherche et les directeurs de thèse font la publicité pour les sujets.

Hervé Maillotte note les difficultés qu'occasionnent les différents calendriers Région / Etablissement. Philippe Lutz rappelle la règle : un sujet candidat à un CD établissement bénéficiant d'un CD Région cède sa place à un autre sur la liste.

O. Kouchnarenko remarque que pour fournir une liste $n+2$ encore faut-il connaître le n . Le directeur précise que l'on tentera de fournir le nombre dès que possible.

Round 1 du concours :

10 juin : par sujet/encadrants, fournir à l'ED une liste ordonnée et argumentée de candidats retenus avec les dossiers.

Les futurs directeurs de thèse devront prouver la publicité faite sur le sujet, donner la liste des candidats, ceux auditionnés (mode d'audition, dates) et ceux retenus avec les explications. Attention : les candidats retenus auront obligatoirement été auditionnés (les auditions à distance de type Skype sont acceptées). Les dossiers transmis sur les candidats retenus devront nécessairement comporter une explication sur la bonne adéquation du candidat avec le profil attendu, les notes de master (partie théorique) avec un classement si possible, un avis sur le déroulement du stage de master. L'ED transmettra ses exigences sur le dossier à constituer et les affichera sur son site.

20 juin : retour de l'ED sur les listes proposées par sujet. L'ED validera une liste ordonnée de candidats et informera les candidats aux emplois. Tous les candidats doivent informer l'ED au plus tard pour le 29 juin de la poursuite ou non du concours sur le poste. L'absence de réponse pour cette date correspond à un abandon du candidat.

- La validation du CS devrait avoir lieu courant avril.

Concernant l'affichage des sujets sur le site de l'ED, O. Kouchnarenko propose que l'on affiche les sujets supplémentaires avec la mention « sous réserve de financement ».

Philippe Lutz explique que pour le 10 juin la liste ordonnée devra faire figurer deux noms au minimum. Pour Hervé Maillotte il peut y avoir des cas avec un seul candidat. Le directeur est d'accord pour que les départements fournissent des listes avec un seul candidat à condition d'argumenter sur le choix.

L'objet de la procédure étant de formaliser et de mettre par écrit les arguments qui motivent un choix. Il faudra de plus fournir la preuve de l'ouverture du sujet, la publicité sur le site n'étant pas suffisante. L'on propose à ce titre que l'école doctorale inscrive le sujet sur des sites de diffusion tel que ABG intelli'agence par exemple. Seuls les sujets retenus et non les complémentaires feront l'objet d'une publicité sur les sites nationaux, sachant que les directeurs de thèse peuvent faire jouer leurs propres réseaux.

- **Il est décidé que l'ED se chargera de publier les sujets sur le site de l'ED et sur un site de publicité à audience nationale. Cette procédure valide la publicité exigée du sujet.**

Les éléments à fournir pour constituer le dossier : un formulaire des documents à fournir sera affiché sur le site, ce formulaire est nécessaire pour la tenue de l'audition. C'est l'encadrant qui récolte les documents et les transmet à l'ED pour le 20 juin.

Les dossiers et les listes sont validés ou non par le directeur et les directeurs adjoints. Les résultats seront ensuite transmis au candidat avec leur classement sur le sujet, il leur est demandé s'ils acceptent de continuer à candidater : dans le cas où le premier de la liste ferait défaut confirment-ils leur candidature ?

Round 2 du concours :

Pour un sujet, si le premier classé ne prend pas l'emploi, l'ED contacte le candidat suivant sur la liste poursuivant le concours. Une réponse est attendue impérativement sous 3 jours ouvrables. Le concours s'arrête lorsqu'un candidat retient l'emploi ou lorsque la liste est épuisée.

Round 3 du concours :

Le sujet ayant épuisé sa liste est remis au concours sauf décision contraire du département de recherche concerné qui peut dérouler la liste initiale de sujet/encadrants. Le sujet (ou le nouveau sujet) est (re)mis au concours avec les mêmes modalités que lors du premier round. Le timing est négocié avec l'ED avec comme base 1 mois pour le round 1.

Les contacts des candidats non retenus sur les emplois pourvus seront à disposition des directeurs de thèse des emplois à pourvoir.

Round 2 : il y a possibilité de glissement s'il n'y a pas de candidat retenu sur le sujet n°1 ou s'il y a un meilleur candidat sur un autre sujet.

2) Contrats doctoraux Région FC et ville Besançon



Demandes bourses Région 2013

DEPARTEMENT	TITRE	ENCADREMENT	CLASSEMENT
TEMPS FREQUENCE	Résonateurs à ondes acoustiques de volume piégées à très basses températures : applications	Directeur de thèse : S. Galliou	1/10
OPTIQUE	Spectroscopie ultrarapide de paquets d'onde dans les matériaux fonctionnels	Directeur de thèse : François Courvoisier (HDR)	2/10
AS2M	Etude et développement d'un dispositif non délétère de caractérisation multimodale de la maturité ovocytaire	Emmanuel Piat, Bruno Wacogne, C. Pieralli, Joël Abadie	3/10
ENERGIE	Diagnostic d'une pile à combustible par une approche multi-modèle	M. Hilaret (directeur), C. Espanet, S. Giurgea	4/10
DISC	PHM des MEMS distribués	Julien Bourgeois, Noureddine Zerhouni,	5/10
MEC APPLI	Influence de l'histoire mécanique d'un polypropylène au cours de sa vie sur les propriétés thermomécaniques de la matière première secondaire	Nathalie Boudeau Professeur des Universités (ENSMM) Cécile Rogueda-Berriet, Maître de Conférences (UFC) Mohamed Sahli, Ingénieur de Recherche (ENSMM)	6/10
OPTIQUE	Etude de dispositifs nano-optiques innovants à très forte absorption.	Directeur de thèse : Nadège Courjal ; co-encadrants : Philippe Boyer, Jérôme Salvi	7/10
TEMPS FREQUENCE	Un outil pour la création de chaînes de traitements sur FPGA	Directeur : Michel Lenczner (PU-TF)	8/10
AS2M	Etalonnage et commande de microrobots et microsystèmes par principe de micro-vernier	Guillaume Laurent (AS2M), Cédric Clévy (AS2M) et Patrick Sandoz (Méc'Appli)	9/10
ENERGIE	Caractérisation d'écoulements aérodynamiques par réseaux de microcapteurs distribués (smart flow sensor).	Encadrement Pr Yannick Bailly (énergie), co-encadrant Pr. J.-F. Manceau (MN2S)	10/10



Demandes de bourses Région 2013

PORTEUR	TITRE	LABORATOIRES	AUTRE(S) PARTENAIRE(S)
ATCHOLI Kokou-Esso	Etude du transfert couplé chaleur/masse dans un matériau poreux à fibres végétales (éco matériaux) pour l'isolation thermique haute performance de l'habitat	IRTES-SET IRTES-M3M	DRIVE (ISAT, Nevers)
BRIOIS Pascal	Pérovskites nano structurées en couches minces pour des applications dans le domaine de l'énergie	IRTES-LERMPS	CB-UB (Dijon) FEMTO-ST (Belfort) Fiaxell Sàrl (Lausanne)
DJERDIR Abdesslem	Optimisation énergétique d'un véhicule à pile à combustible à hydrogène embarquée à basse pression	IRTES-SET IRTES-LERMPS	FEMTO-ST (Sevenans) IFSTTAR (Belfort) MaHyTEC (Dole)
GAO Fei	Caractérisation et modélisation de mécanismes de vieillissement de pile à combustible de type PEMFC	IRTES-SET	FEMTO-ST (Belfort) DRIVE (ISAT, Nevers)
LANGLADE Cécile	Développement d'un procédé de nano structuration de surface par friction malaxage	IRTES-LERMPS IRTES-M3M	IJL (UL, Nancy) EPFL (Lausanne)
SAGOT Jean-Claude	Réalité virtuelle et reconditionnement fonctionnel du lombalgie chronique	IRTES-SET	CHRU (Besançon) CHBM (Montbéliard)

- Les demandes de l'UTBM ne précisent pas les directeurs de thèse mais seulement les porteurs du projet (Gao Fei n'est pas HDR). Celles-ci ne sont pas classés. Le nombre d'encadrement de thèse est de 7 pour M. Jean –Claude Sagot (contre 6 autorisés)
- Les demandes de l'UFC : on note un taux d'encadrement limite voire excessif également pour N. Zerhouni (6,5), J. Bourgeois (5) et M. Lenczner (6) et C. Espanet (8)

Concours d'affectation des contrats doctoraux « région Franche Comté et ville »

- Classement des sujets par l'ED (sur la base du classement du laboratoire) et transmission aux conseils scientifiques.
- Retour de la région et de la ville sur les sujets retenus. (Généralement fin mai pour la région FC)
- Mise au concours des sujets/encadrants dès le retour des collectivités.
- Le déroulé du concours est le même, seules les dates seront ajustées.

L'ED SPIM doit remonter 2 sujets « Ville de Besançon » pour la fin février. La ville récoltera 8 sujets possibles (2 par ED) et en choisira 2.

Pour Hervé Maillotte il est important de faire une publicité au niveau du site de l'ED en spécifiant le type de contrat doctoral (région ou établissement), mais le calendrier pose problème au niveau des contrats régions : pas assez de temps entre l'annonce et la mise en concours.

- **Il est décidé d'afficher en même temps la liste des sujets établissements et régions en spécifiant pour ces derniers « sous réserve de financement »**

3) CIFRE

L'on constate les problèmes relatifs au recrutement des contrats Cifre :

- G. Monteil explique que les entreprises imposent un candidat
- H. Maillotte fait remarquer que les candidats CIFRE font l'objet d'une expertise, un processus de recrutement spécifique pour ce type de contrat devrait être mis en place.
- Pour P. Lutz il est difficile de valider les lettres d'acceptation en thèse CIFRE (« attestation CIFRE ») sans connaître les dossiers. Il faudrait être en possession d'une copie du dossier ANRT.
- **L'école doctorale devrait être plus impliquée en amont dans la phase de recrutement des doctorants en thèse CIFRE**

On serait, pour les contrats Europe, ANR, entreprise sur un même processus de recrutement que les bourses régions. Ce point sera rediscuté ultérieurement.

- **Les nouvelles procédures de recrutement sur les contrats établissement reçoivent l'approbation du conseil de l'école doctorale et sont adoptées.**

III) QUESTIONS DIVERSES

- refus de réinscription :

Mlle Pittet demande des explications à la direction concernant le refus de réinscription à l'UFC d'une doctorante. Philippe Lutz explique que la personne avait déjà été inscrite l'an dernier avec réserves, que des entretiens avaient eu lieu avec le directeur de thèse faisant état de ses préoccupations. Le directeur du département de recherche était cette année défavorable à la réinscription et un nouveau directeur de thèse exprimait ses réserves même s'il acceptait de reprendre l'étudiante. Après de nouvelles concertations avec l'encadrement de thèse il apparaissait que le niveau scientifique et l'implication de la personne faisaient toujours défaut. Philippe Lutz a donc émis un avis défavorable, et c'est la Présidence de l'Université qui a refusé la réinscription. C'est le seul refus pour cette année.

- Rappel des règles d'encadrement :

Le quota maximum d'encadrement décidé par l'ED SPIM est de 6. Le pourcentage d'encadrement n'entre pas en compte dans la comptabilisation. Une thèse encadrée ou co-encadrée est comptée pour 1 sauf Cifre et co-tutelles pour 0,5.

- **Un bilan des encadrements sera envoyé à la direction des départements de recherche dans le courant du mois de février**

- Composition du jury :

A compter du 01 janvier 2013 les membres d'un jury faisant partie de l'Université de Bourgogne, de Franche-Comté ou de l'UTBM sont considérés comme internes.

M. Maillotte soulève la question de membres de jurys ayant un statut d'industriel tout en étant issus de l'Université (ex : maîtres de conférences ayant monté une start-up).

- **S'ils sont complètement dans l'entreprise, ils sont externes et ne sont pas considérés comme enseignants-chercheurs ou chercheurs. S'ils sont à temps partagé, l'école doctorale veillera à ce que le statut du membre du jury ne varie pas d'une soutenance à une autre.**

- Plan Individuel de Formation :

Les représentants des doctorants font état des difficultés rencontrées par les étudiants pour remplir leur Plan individuel de Formation.

Il semble en effet que la communication n'ait pas été claire autour de ce nouvel outil.

- **Un nouveau courrier informatif devra être envoyé avec un exemple de PIF déjà rempli.**

- Communication :

Un email mensuel d'actualité de l'ED est évoqué. Il n'est pas sûr que les emails réguliers soient effectivement lus.

Est proposée la création d'une page Facebook qui permettrait aux étudiants de suivre les actualités en temps réel via leur compte Facebook.

- **La création d'une page Facebook est adoptée.**

Fin de séance 18 h 00